

Le 29 octobre 2014

Pour publication immédiate

## **L'Alliance pour la défense de la souveraineté canadienne demande au Département d'État américain de suspendre l'augmentation des frais de renonciation à la citoyenneté**

La citoyenneté américaine est imposée à de nombreux citoyens et résidents canadiens sans leur consentement. Pour libérer ces personnes de leur citoyenneté américaine, et des nombreuses obligations ciblant les citoyens américains vivant à l'étranger, les États-Unis imposent des mesures, des frais, de même qu'un droit de sortie. Récemment, le Département d'État américain a quintuplé les frais de renonciation, les faisant passer de 450 \$ US à 2 350 \$ US, une hausse sans précédent, et ce, sans préavis, et sans permettre les échanges habituellement requis pour ce genre de changements aux politiques administratives.

« Les Canadiens, surtout ceux à faible revenu, devront surmonter encore une fois un obstacle afin de pouvoir payer leur droit de renonciation », dit le D<sup>r</sup> Stephen Kish, président de l'Alliance pour la défense de la souveraineté canadienne.

Cette semaine, M<sup>c</sup> James Butera, de la firme Jones Walker LLP, soumettra au nom de l'ADSC une requête au Département d'État américain demandant de suspendre immédiatement cette augmentation. La lettre de Me Butera reviendra sur la loi d'expatriation de 1868 qui déclare que « le droit à l'expatriation est un droit naturel et inhérent à tous » et que tout acte « qui empêche, restreint, perturbe ou remet en question le droit à l'expatriation est incompatible avec les principes fondamentaux de la république ». La lecture de cette loi, ainsi que son application dans le droit fédéral moderne, démontre que tous les frais de renonciation, surtout le montant désormais établi à 2 350 \$ US, sont contraires au droit fondamental qu'ont les humains de renoncer volontairement à leur citoyenneté.

La lettre de l'ADSC mentionne aussi que le Département d'État viole la « Administrative Procedure Act » en imposant une augmentation de frais sans préavis et sans permettre la formulation de commentaires. Elle soutient également « qu'il est exagéré et sans validité de justifier que l'augmentation des frais est "essentielle à la sécurité nationale" », compte tenu des faibles revenus obtenus, moins de un dixième de un pour cent sur un budget annuel de 50 milliards de dollars.

« Pourquoi le Département d'État impose-t-il cette augmentation massive des frais ? Je crois qu'il tente de décourager un nombre grandissant d'individus qui désirent se libérer de leur citoyenneté américaine et des obligations supplémentaires imposées aux citoyens américains vivant à l'étranger », ajoute le D<sup>r</sup> Kish.

**Pour plus d'informations : D<sup>r</sup> Stephen Kish or M<sup>c</sup> John Richardson,**  
président et coprésident de l'Alliance pour la défense de la souveraineté canadienne ([www.adcs-adsc.ca](http://www.adcs-adsc.ca))

[Information@adcs-adsc.ca](mailto:Information@adcs-adsc.ca)